



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-1-1-8-139

OBJET : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA
FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR
SÉLECTION DES CANDIDATURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) : M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	☺ M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	☺ M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	☺ M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	☺ M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	☺ M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	☺ M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	☺ M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	☺ M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	☺ M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	☺ M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	☺ M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	☺ M. BAYLET Jean Michel ☺ Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) ☺ M. GROUSSOU Bernard ☺ Mme LAROUSSINIE Francine ☺ Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) ☺ M. LOPES Ernest ☺ Mme PERE Catherine ☺ M. ZANIN Daniel ☺ Mme HOHOL Elisabeth ☺ Mr ZMUDA Patrick ☺ Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	☺ M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	☺ M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	☺ M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	☺ Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	☺ Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-1-1-8-139

**OBJET : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE
ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR
SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 1^{er} juillet 2022 à 12h00, pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du musée de la faïence et de la batellerie d'Auvillar.

Cette consultation, en procédure avec négociation est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 22 août 2022 pour le jugement des offres.

Le choix du titulaire se fera en deux temps :

- Phase candidature : au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés,
- Phase d'offre : au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Garanties et capacités techniques et financières	25.0 %
2 - Capacités professionnelles	25.0 %
3 - Pertinence des références présentées compte tenu de la nature de l'opération décrite dans le programme. Seront ainsi notamment appréciées les références : - de restructuration de musée ; - d'aménagements scénographiques ; - d'aménagements muséographiques ; - de taille et d'envergure similaires ; - de rénovations performantes en matière de consommations énergétiques et d'impact environnemental ; - de rénovation-extension de bâtiments.	50.0 %

Les entreprises suivantes ont déposé leur candidature :

Entreprise	Code postal - Ville
MARC AMARÉ ARCHITECTE (en groupement)	31170 - TOURNEFEUILLE
SCP C & R CASCARIGNY ARCHITECTES (en groupement)	82000 - MONTAUBAN
RENDEZ VOUS (en groupement)	31000 - TOULOUSE
DAUBOURG JEAN MICHEL (en groupement)	75012 - PARIS
DANGAS & LAURENCE (en groupement)	82100 - CASTELSARRASIN
ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)	75010 - PARIS
AGENCE D'ARCHITECTURE JOYES (en groupement)	31000 - TOULOUSE
BASALT ARCHITECTURE (en groupement)	95120 - ERMONT
AVENIER CORNEJO ARCHITECTES (en groupement)	75010 - PARIS
CHIARA ALESSIO ARCHITECTE EURL (en groupement)	75011 - PARIS
DIE WERFT ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)	75020 - PARIS
PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)	33110 - LE BOUSCAT
W-ARCHITECTURES (en groupement)	31000 - TOULOUSE
SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)	75014 - PARIS

Au vu du rapport d'analyse des candidatures, la Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Note /20
1	BASALT ARCHITECTURE (en groupement)	20,00
2	DIE WERF ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)	19,63

3	PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)	16,44
4	ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)	16,31
5	SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)	16,25
6	DANGAS & LAURENCE (en groupement)	15,69
7	RENDEZ VOUS (en groupement)	15,31
8	CHIARA ALESSIO ARCHITECTE EURL (en groupement)	14,25
9	DAUBOURG JEAN MICHEL (en groupement)	13,88
10	SCP C & R CASCARIGNY ARCHITECTES (en groupement)	12,25
11	AGENCE D'ARCHITECTURE JOYES (en groupement)	11,88
12	AVENIER CORNEJO ARCHITECTES (en groupement)	6,75
13	W-ARCHITECTURES (en groupement)	5,69
MARC AMARÉ ARCHITECTE (en groupement) : Offre irrecevable, en l'espèce l'offre répond à une consultation pour la commune de Villaudric relative à la rénovation d'un presbytère.		

En conséquence, le Président propose, à l'issue de la phase de candidature, d'inviter les cinq candidats suivants à participer à la phase d'offre. Ils seront conviés par courrier à assister à une visite des lieux et une réunion collective avec le maître d'ouvrage, afin qu'ils remettent une offre dans un délai précisé par ledit courrier :

- BASALT ARCHITECTURE (en groupement)
- DIE WERF ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)
- PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)
- ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)
- SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'inviter les cinq candidats suivants à participer à la phase d'offre :
- BASALT ARCHITECTURE (en groupement)
- DIE WERF ARCHITECTURE ET MUSÉOGRAPHIE (en groupement)
- PLUS SARL D'ARCHITECTURE (en groupement)
- ATELIER O-S ARCHITECTES (en groupement)
- SARL BACH NGUYEN ARCHITECTURE (en groupement)

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

20 OCT. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

AR Préfecture

MAITRISE D'OEUVRE CREATION MUSEE FAIENCE BATELLERIE AUVILLAR - SELECTION CANDIDATURES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-
2022D_1_1_8_139-DE

Numéro d'acte : 2022D_1_1_8_139

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-8-0-0 (Commande Publique / Marchés
publics / autres)

Fichier acte : 2022D1-1-8-139 MAITRISE D'OEUVRE
CREATION MUSEE FAIENCE BATELLERIE
AUVILLAR SELECTION CANDIDATURES.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 15:58:34

Date de réception de l'AR : 20/10/2022 15:58:41